

L'accompagnateur de randonnée équestre est le premier niveau d'intervenant en tourisme équestre. Il est, entre autres, formé pour initier les adultes et les enfants à différentes activités de plein air à cheval et possède les connaissances technique et théorique pour leur faire découvrir les plaisirs de l'activité en toute sécurité.

Le détenteur de la certification d'accompagnateur de randonnée équestre est un cavalier expérimenté qui possède toutes les compétences nécessaires pour diriger des randonnées en sentiers balisés sur un territoire connu à proximité des services.

## **Objectifs de la certification d'accompagnateur de randonnée équestre**

La certification d'accompagnateur de randonnée équestre permet au candidat:

- De conduire un groupe de huit (8) cavaliers ou moins pour des randonnées au pas pour une période de 4 heures ;
- De conduire un groupe de six (6) cavaliers ou moins pour des promenades aux 3 allures pour une période de 4 heures ;
- De servir à titre de serre-file lors des sorties à cheval d'une durée d'un (1) à un maximum de trois (3) jours aux différentes allures.

Seuls les formateurs en équitation de plein air certifiés par Cheval Québec sont en mesure de dispenser le Programme de certification d'accompagnateur de randonnée équestre. Vous trouverez la liste des formateurs certifiés par Cheval Québec sur le site Internet de Cheval Québec.

## **Conditions d'admissibilité au programme de certification**

Le candidat répond aux critères suivants :

- Il est âgé de 16 ans ou plus ;
- Il est membre de Cheval Québec ;
- Il possède un brevet de cavalier-randonneur de niveau IV ;
- Il fournit un carnet de route démontrant qu'il a pratiqué la randonnée équestre en sentier seul ou en groupe, pour un total de 60 heures.

## **Conditions pour l'inscription à l'évaluation d'accompagnateur de randonnée équestre**

Le candidat, au moment de son inscription :

- Complète le formulaire d'ouverture de dossier ;
- Acquitte les frais d'inscription de 295 \$ (taxes incluses);
- Fournit un certificat valide de premiers soins humains de 16 heures (minimum) obtenu auprès d'un organisme reconnu par la CNESST ;
- Fournit une attestation de vérification d'antécédents judiciaires ;
- Signe le code de conduite & le code d'éthique de Cheval Québec

Le candidat doit retourner les documents, accompagnés du paiement à l'attention de Céline Lebel par courriel à [clebel@cheval.quebec](mailto:clebel@cheval.quebec).

Cheval Québec fera parvenir au candidat la liste des formateurs en équitation de plein air ainsi que le cahier du stagiaire en vue de l'officialisation de la réussite de la formation.

## **Préparation à l'évaluation**

Le candidat doit maîtriser les modules théoriques et pratiques correspondants au cavalier-randonneur IV ainsi que les modules spécifiques à l'Accompagnateur de randonnées équestres, soit :

- (GES1) : Gestion de randonnée équestre 1 : les balades et promenades
- (RIS1) : Gestion de risque en plein air 1 : les balades et promenades
- (ENT3) : Entraînement du cheval 3 : longe, liberté et longue guide
- (ANI1) : Animation et encadrement de groupe 1 : balades et promenades

Les formations sont dispensées par des formateurs en équitation de plein air certifiés tout au long de l'année et partout au Québec. Les livrets d'apprentissage sont disponibles auprès de Cheval Québec en complément des formations.

## **Les évaluateurs**

Pour évaluer un accompagnateur de randonnée équestre, il faut compter sur un évaluateur externe. Le choix de l'évaluateur se fait selon les critères suivants et doit être approuvé ou délégué par Cheval Québec :

- L'évaluateur fait partie des formateurs de Cheval Québec dont le statut est à jour.
- Il est un formateur spécialiste de la randonnée en plein air.

## **Déroulement général de l'évaluation**

L'évaluation de l'accompagnateur se déroule en deux temps et est d'une durée approximative de 2 h 30.

- 1 h est requise pour l'examen théorique.
- 1 h 15 est requise pour l'évaluation pratique comprenant l'évaluation des habiletés équestres et la gestion d'une sortie équestre avec clientèle comprenant la préparation, la randonnée et le retour de randonnée, ainsi que 30 minutes de mise en situation (durant la randonnée, sous forme de questions ou de pratique).
- 15 minutes sont requises pour un « retour » (argumentation des choix face aux évaluateurs, etc.)

Le déroulement peut varier dans l'ordre, mais doit respecter les temps alloués.

### **L'évaluation théorique**

Le candidat doit obtenir une note égale ou supérieure à 70 % pour réussir l'évaluation théorique.

En cas d'échec, aucun remboursement n'est accordé et le candidat devra reprendre l'examen. Des frais de 50 \$ seront exigés pour la reprise d'un examen théorique.

### **L'évaluation pratique**

En cas d'échec, aucun remboursement n'est accordé et le candidat devra attendre la tenue d'une autre activité de certification afin de reprendre l'examen pratique. Des frais de 200 \$ seront exigés pour la reprise d'un examen pratique.

## **Calendrier des évaluations**

Cheval Québec organise au moins deux évaluations annuelles pour la certification d'accompagnateur de randonnée équestre ; l'une au printemps et l'autre à l'automne. Les évaluations de Cheval Québec sont des occasions pour les futurs accompagnateurs de randonnée équestre de vivre une expérience unique de plein air à cheval en plus de rencontrer d'autres membres de la communauté équestre œuvrant dans le secteur du tourisme.

Les dates et lieux d'évaluation sont déterminés par Cheval Québec et inscrits au calendrier à la section certification. Les demandes d'ouverture de dossiers des candidats doivent être acheminées à Cheval Québec au plus tard 2 semaines avant la tenue de l'événement.

Un nombre de 4 candidats / jour est souhaité pour qu'une évaluation ait lieu. À défaut d'inscription suffisante, l'évaluation est reportée.

## **Lieu et commodités lors des évaluations**

Les évaluations se tiennent dans un centre de tourisme équestre ou centre de formation en équitation de plein air certifié Équi-Qualité. Le site doit comporter :

- Un minimum de cinq (5) chevaux de randonnée disponible pour l'évaluation;
- La possibilité de recevoir des clients lors de l'évaluation ;
- Un local pour l'examen théorique.

## **Le stage de formation**

Si le candidat souhaite obtenir son passeport IGEQ, il doit, au plus tard dans les 6 mois suivant son évaluation, avoir complété un stage (60 heures) en immersion dans un milieu de travail correspondant (tourisme équestre) ou faire reconnaître toute expérience de travail jugée pertinente.

L'évaluation du stage s'effectue par un formateur en équitation de plein air certifié dont le statut est à jour auprès de Cheval Québec. Le cahier de stage doit être complété et une note minimum de 70 % doit être obtenue pour authentifier la réussite. Le stage sert à mettre en pratique tous les apprentissages proposés dans les modules de formation, à acquérir des connaissances pratique et théorique nouvelles et de l'expérience de terrain dans le milieu touristique

Un cahier du stagiaire (STAGA) est prévu pour permettre au formateur et au stagiaire d'être guidés au niveau de l'apprentissage des compétences à acquérir. Une fois le stage complété, tous les rapports attendus doivent être remis de façon professionnelle au formateur, qui les fera parvenir ensuite à Cheval Québec.

## **Officialiser la réussite de la formation d'accompagnateur de randonnée équestre**

Pour officialiser la réussite d'un candidat à l'évaluation d'accompagnateur de randonnée équestre, le formateur / évaluateur doit retourner au bureau de Cheval Québec dans les deux mois suivants la date de l'évaluation la confirmation de réussite à l'attention de Céline Label ([clebel@cheval.quebec](mailto:clebel@cheval.quebec)).

À la réception de tous les documents complétés et signés, le candidat recevra par la poste un certificat officialisant sa réussite.



## Programme de certification en Équitation de Plein Air Accompagnateur de randonnée équestre (ARE) Résumé du programme de formation

---

### Condition de maintien de statut

À titre d'intervenant reconnu par Cheval Québec, l'accompagnateur de randonnées équestres, pour maintenir son statut

- Est membre en règle de Cheval Québec
- Acquitte la cotisation professionnelle annuelle auprès de Cheval Québec
- Remet à Cheval Québec une attestation de formation en premiers soins standards (16h00) (chaque trois ans)
- Remet à Cheval Québec une attestation de vérification d'antécédents judiciaires (chaque trois ans)

### Coordonnées

Agente de régie, organisation d'activités de formation et de certification des intervenants

[clebel@cheval.quebec](mailto:clebel@cheval.quebec)

Cheval Québec

Téléphone: 514 252-3053 / 1 866 575-0515 poste 3504

Télécopieur: 514 252-3068

4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Quebec, H1V 0B2